

Il faut trouver les moyens de faire vivre les activités de montagne avant les fêtes de fin d'année

L'U2P constate avec regret qu'une fois encore, après l'exemple des commerces et services de proximité, le gouvernement a choisi parmi ses mesures de lutte contre l'épidémie, de mettre à l'arrêt un pan entier de l'économie française, les activités de montagne.

Laurent Munerot
@LMunerot

En interdisant l'ouverture des domaines skiables sur le territoire national, on plonge dans l'obscurité de très nombreux chefs d'entreprise et indépendants (dont 17 000 moniteurs de ski) et des centaines de milliers de salariés (dont 120 000 saisonniers) qui en dépendent directement. Le seul chiffre d'affaires des stations de ski s'élève à 10 milliards d'euros par an. Une fermeture qui se prolongerait jusqu'à la fin janvier priverait la France d'un tiers de cet or blanc.

Et au-delà de ces redoutables impacts directs, des répliques beaucoup plus vastes sont à prendre en compte. Du commerce de proximité aux activités de loisirs, de la gastronomie à l'artisanat d'art, du bâtiment aux professions libérales, c'est un vaste tissu entrepreneurial et l'ensemble des populations qui vivent et travaillent en milieu montagnard qui sont concernés.

Par ailleurs, l'U2P ne peut que s'étonner de la décision de fermer sans distinction toutes les



Dans son allocution mardi 24 novembre dernier, le Président de la République a annoncé la fermeture des stations de sports d'hiver « au moins jusqu'en janvier ».

stations de ski françaises, et cela jusqu'à la fin janvier, alors que les stations frontalières d'Espagne, d'Andorre, de Suisse et peut être d'Autriche seront ouvertes. On retrouve le même effet pervers qu'à l'origine du deuxième confinement quand les activités de proximité étaient contraintes à la fermeture alors que les grandes et moyennes surfaces et a fortiori

le commerce en ligne restaient ouverts.

Recherchons ensemble les moyens d'une ouverture raisonnée des stations de sports d'hiver. Le protocole sanitaire applicable aux stations de ski existe. Il faut l'appliquer. S'il nécessite d'être renforcé, le gouvernement doit y travailler au plus vite avec les représentants des professions. Pour ma part, je sera infailli-

« Recherchons ensemble les moyens d'une ouverture raisonnée des stations de sports d'hiver. Le protocole sanitaire applicable aux stations de ski existe. Il faut l'appliquer. S'il nécessite d'être renforcé, le gouvernement doit y travailler au plus vite avec les représentants des professions. »

blement aux côtés des artisans, des commerçants de proximité, des cafetiers-hôteliers-restaureurs, et des professionnels libéraux, pour créer les conditions d'une ouverture des domaines skiables avant les fêtes de fin d'année.

Ainsi, les présidents des U2P de régions de montagne et moi-même avons adressé un courrier au Président de la République et à de nombreuses autres personnalités afin de rappeler les risques qui pèsent sur l'économie française et les enjeux de la réouverture des stations de sports d'hiver (voir p. 2). ■

Sports d'hiver Courrier des Présidents de l'U2P et des U2P de régions de montagne au Président de la République [page 2](#)

Dialogue social L'U2P signe l'accord sur le télétravail qui tend à sécuriser les petites entreprises [page 3](#)

Travail indépendant Rapport Frouin : un bon point de départ pour réguler les plateformes numériques de travail [page 3](#)

« Monsieur le Président de la République, nous vous demandons avec insistance d'autoriser l'ouverture des remontées mécaniques pour les vacances de fin d'année. »

Le 1^{er} décembre dernier, les présidents de l'U2P et des U2P de régions de montagne ont adressé un courrier au Président de la République et à de nombreuses autres personnalités afin de rappeler les risques qui pèsent sur l'économie française et les enjeux de la réouverture des stations de sports d'hiver.

« Monsieur le Président de la République,

Tout d'abord, permettez-nous, au nom de l'U2P, de l'ensemble de ses composantes et des chefs d'entreprise de proximité que nous représentons, de vous remercier pour la réouverture de tous les commerces et services de proximité le 28 novembre 2020. C'est un signe fort adressé à l'ensemble de nos métiers et grâce auquel ces professionnels abordent les semaines à venir avec plus de confiance et d'énergie.

Nous tenons, en revanche, en tant que Président de l'U2P nationale et Présidents des U2P de région de montagne, à vous alerter sur l'incompréhension totale qu'a suscitée l'annonce de non ouverture des domaines skiables, en raison de l'interdiction de fonctionnement des remontées mécaniques.

Un coup fatal porté à tout le tissu entrepreneurial

Des stations sont ouvertes en Suisse et, en Andorre et peut-être même bientôt en Espagne, un protocole sanitaire est donc applicable. La pratique des sports de glisse est une activité de plein air avec un faible risque. En quoi est-ce moins risqué d'aller au cinéma dans une salle confinée ? Cette décision porte à toute

Cette décision porte à toute l'économie des zones de montagne un coup qui pourrait s'avérer fatal pour de nombreuses activités. Au-delà de l'économie, il en va aussi de situations professionnelles, humaines et familiales catastrophiques et qui pourraient être dramatiques.

l'économie des zones de montagne un coup qui pourrait s'avérer fatal pour de nombreuses activités. Non seulement sont concernés les professionnels des sports d'hiver (moniteurs de ski, professionnels intervenant pour l'exploitation et la maintenance des domaines...), mais encore tout le tissu entrepreneurial, y compris les artisans, commerçants de proximité et les professionnels libéraux situés dans ces zones.

Au-delà de l'économie, il en va aussi de situations professionnelles, humaines et familiales catastrophiques et qui pourraient être dramatiques.

Inciter les Français à se rendre en station pour « profiter de l'air pur et de nos belles montagnes » ainsi que l'a exprimé le Premier Ministre le 26 no-

vembre dernier, ne suffira pas pour faire vivre ces économies locales obéissant à des impératifs saisonniers. Les retours d'informations que nous recueillons à date font état d'annulation de réservation à hauteur de 60% !

Des conditions sanitaires rigoureuses

Nous sommes parfaitement conscients que les activités de sports d'hiver doivent être exercées dans le strict respect des règles sanitaires. Pas moins de 3 protocoles existent pour permettre l'ouverture totale des stations dans de bonnes conditions sanitaires. Comme le protocole des professionnels de la montagne l'indique, « la pratique des sports de glisse est une activité de plein air où l'équipement (casque, gants, ski, lunettes ou masque de ski, bâtons) favorise l'application des gestes barrière ».

L'ensemble des professionnels s'engagent à faire respecter ces protocoles. En appui aux règles sanitaires, il serait nécessaire de mettre en place des actions de communication pour rappeler aux usagers des pistes de ski des comportements de prudence, afin de limiter le nombre d'accidents.

Comme cela a été exprimé lors des réunions de concertation préalables à la réouverture des commerces et ser-

Nous vous demandons avec insistance d'autoriser l'ouverture des remontées mécaniques pour les vacances de fin d'année.

vices, la crainte principale du gouvernement, s'agissant des stations de ski, est le risque de saturer les hôpitaux locaux.

Une réouverture urgente et nécessaire

Nous vous demandons avec insistance d'autoriser l'ouverture des remontées mécaniques pour les vacances de fin d'année.

Cette annonce devrait être faite dès que possible, car les réservations ou les annulations se font maintenant.

En cohérence avec l'annonce des recommandations sanitaires pour les fêtes de fin d'année, dont le Premier Ministre a dit, le 26 novembre dernier, qu'elles seraient présentées ultérieurement, le détail des modalités concernant les stations de ski pourrait être communiqué ultérieurement. Nous vous remercions, au nom de l'U2P, pour votre attention et votre décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération. » ■

Laurent MUNEROT
Président de l'U2P

Pascale JOUVANCEAU
Présidente de l'U2P
Auvergne-Rhône-Alpes

Christophe DESMEDT
Président de l'U2P
Bourgogne-Franche Comté

Louise NICOLAÏ
Présidente de l'U2P
Corse

Philippe MESSER
Président de l'U2P
Grand-Est

Roland DELZERS
Président de l'U2P
Occitanie

Michel DUMON
Président de l'U2P
Nouvelle Aquitaine

André BENDANO
Président de l'U2P
Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'U2P signe l'accord sur le télétravail qui tend à sécuriser les petites entreprises

Fin septembre, les partenaires sociaux avaient ouvert une négociation sur le télétravail, qui a été largement utilisé en réponse à la crise sanitaire liée au covid-19.

En premier lieu l'U2P salue le mode constructif avec lequel les partenaires sociaux ont mené la négociation sur le télétravail, l'esprit de responsabilité de chaque organisation ayant permis d'aboutir à un accord équilibré.

Définir un cadre spécifique pour les situations exceptionnelles

L'objectif était de recenser et d'actualiser l'intégralité des dispositions relatives à la pratique régulière ou occasionnelle de télétravail dans les entreprises, et de définir un cadre spécifique en cas de situation exceptionnelle comme celle résultant de la pandémie.

L'U2P qui représente 3 millions d'entreprises, TPE et PME, et un certain nombre d'activités qui ne sont pas télétravaillables, a défendu deux priorités dans cette négociation :



- prendre en compte les spécificités des petites entreprises en matière de télétravail ;
 - établir des règles compréhensibles et applicables afin de sécuriser les entreprises dans leurs relations avec les salariés en matière de télétravail.
- De fait, hormis en cas de cir-

constances exceptionnelles, la pratique du télétravail pour les activités qui le peuvent, reposera sur la volonté partagée du salarié et de l'employeur. Et plus largement, toute nouvelle organisation du télétravail relèvera d'un accord des partenaires sociaux, soit au niveau

Le texte de l'accord va permettre aux entreprises de recourir avec agilité au télétravail quand celui-ci est possible et souhaité.

de la branche professionnelle, soit au sein de l'entreprise, ou encore sera confiée à l'employeur, en concertation avec les salariés, dans les plus petites entreprises.

Convaincus que le texte de l'accord va permettre aux entreprises de recourir avec agilité au télétravail quand celui-ci est possible et souhaité, les membres du Bureau de l'U2P ont donné mandat à leur chef de file dans cette négociation, Michel Picon Vice-Président de l'U2P, pour signer « l'accord pour une mise en œuvre réussie du télétravail ». ■

Le rapport Frouin constitue un bon point de départ en vue d'une régulation des plateformes numériques de travail

L'U2P accueille avec intérêt le rapport remis au Premier ministre par Jean-Yves Frouin « en vue de réguler les plateformes numériques de travail ».

Jean-Yves Frouin, assisté d'un comité d'experts, s'était vu confier, en janvier puis en juin 2020, la mission de formuler des propositions en matière de statut, de dialogue social et de droits sociaux liés aux plateformes numériques de travail.

Un troisième statut néfaste

Le rapport, rendu public début décembre, ne juge pas pertinente la piste visant à créer un troisième statut entre celui de salarié et celui de travailleur indépendant.

L'U2P considère que ce statut supplémentaire conduirait bien plus à complexifier la situation et à ajouter des

contentieux qu'à sécuriser les acteurs.

L'objectif dans l'immédiat est de mettre fin à des comportements illégaux de la part de certaines plateformes qui font appel à des travailleurs indépendants en lieu et place de salariés.

Des pistes convaincantes

Dès lors, l'U2P souscrit à la solution mise en avant dans le rapport : les chauffeurs de VTC ou livreurs à vélo à titre d'exemple, auraient recours à une coopérative ou à une société de portage salarial, bénéficiant du même coup des droits et avantages liés au salariat, assurance-chômage et sécurité sociale notamment,



tout en gardant leur autonomie et un niveau de rémunération correspondant au chiffre d'affaires.

L'U2P, qui participera prochainement à la concertation avec les autres partenaires sociaux sur ce sujet, défendra la piste ouverte par le rapport de Jean-Yves Frouin. ■

Brèves

Nouvelle présidence de l'U2P Pays de la Loire.

Le 27 novembre dernier, Fanny Reyre-Ménard a succédé statutairement à Georges Darthevel pour 4 ans. Luthière, Maître artisan des métiers d'Art, Fanny Reyre-Ménard est installée à Nantes depuis 1988. Engagée, elle a été présidente d'une fédération nationale (musique), vice-présidente nationale de la Chambre de la facture instrumentale et elle a porté, pour le secteur des instruments de musique, des dossiers au niveau européen et international. Elle est aujourd'hui élue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire. La nouvelle présidente de l'U2P Pays de la Loire portera haut et fort la parole des 125 000 entreprises de proximité de la région.

Un nouveau Président pour représenter les entreprises de proximité en Bretagne.

L'Union des Entreprises de proximité (U2P) Bretagne a désigné le 16 novembre son nouveau Président, Mickaël Morvan, pour représenter les entreprises de proximité. Il succède à André Abguillem après 4 ans de mandat. Artisan coiffeur depuis 33 ans, installé à Cesson-Sévigné, il est depuis 2017 Président de l'U2P 35, également Vice-Président du CPSTI-URSSAF Bretagne (Sécurité sociale des Indépendants) et membre élu de la CMA. Son investissement lui confère une véritable connaissance et expertise de la TPE. « En tant que nouveau président de l'U2P Bretagne, a affirmé Mickaël Morvan lors de sa prise de fonction, j'invite l'ensemble des entreprises de proximité à placarder sur leur vitrine une

affiche intitulée "Fermer tue", afin de sensibiliser les passants au drame qui se noue. Nous sommes #Tousessentiels. Si le gouvernement n'acte pas très rapidement la réouverture des commerces et services de proximité, ce sont plus d'un million d'entreprises, fermées aujourd'hui, qui pourraient ne jamais ouvrir leur porte. »

Une nouvelle enquête sur la situation des métiers de l'alimentation en détail.

La CGAD (alimentation en détail, membre de l'U2P) lance une cinquième enquête afin de connaître la situation économique et sociale des entreprises du secteur à l'approche des Fêtes de fin d'année, à la suite du reconfinement. Les réponses des entreprises sont essentielles car elles permettront de disposer d'arguments pour les soutenir et de mettre en place les outils les plus adaptés. Les entreprises peuvent répondre jusqu'au 9 décembre prochain. L'enquête est disponible sur le site Internet de la CGAD, www.cgad.fr.

Les professionnels libéraux éligibles à plusieurs aides du CPSTI.

L'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) rappelle que le CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants, c'est-à-dire la Sécurité sociale des indépendants qui a remplacé le RSI) a mis en place de nouveaux dispositifs d'aides exceptionnelles afin de soutenir les professionnels libéraux face à la gravité de la crise économique qu'ils traversent actuellement. Plus d'informations sur le site Internet de l'UNAPL, www.unapl.fr. ■

Sur les réseaux sociaux

Confortés par le soutien des Français les #artisans et #commerçants de #proximité sont très heureux d'ouvrir grand leurs commerces et services et de se mettre en 4 pour préparer leurs fêtes de fin d'année.

Qualité, conseil, convivialité : place à la proximité !

TWITTER — @U2P_FRANCE — 27 NOVEMBRE 2020

Agenda

30 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point sur la situation des hôtels-café-restaurants en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du ministre délégué aux PME, Alain Griset.

1^{er} décembre

Réunion entre le Président de l'U2P et les Présidents des U2P des régions concernées par la fermeture des stations de sports d'hiver.

3 décembre

Réunion du Bureau de l'U2P.

7 décembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Annelore Coury, Conseillère sociale de la Présidence de la République.

Réunion en présence du Président et du Secrétaire général de l'U2P, et de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

9 décembre

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec François Bayrou.

Réunion du Conseil National de l'U2P.

10 décembre

Rencontre entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P et Sylvie Brunet, députée européenne.

11 décembre

Réunion technique des Secrétaires généraux et des Directeurs généraux de l'U2P et de ses organisations membres avec Pierre Romain, Directeur général du Travail, au sujet de la représentativité patronale.

14 décembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au Conseil d'administration de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} décembre 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Laurent Munerot | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage